



La clochardisation de la recherche publique est en marche !

Conseil d'Administration de l'INRAE

11 juin 2026



Déclaration liminaire CGT

La clochardisation de la recherche publique est en marche !

Avec la dernière revalorisation du **SMIC** au 1^{er} juin, tous les agent.es dont l'indice est inférieur ou égal à 379 doivent maintenant toucher une indemnité différentielle pour éviter que leur traitement indiciaire ne se retrouve sous le niveau du SMIC. Cela a pour conséquence de réduire quasiment à zéro les déroulements de carrière, et des assistant.es ingénieurs, agents de catégorie A, vont maintenant être recruté.es sur une base indiciaire inférieure au SMIC. C'est ce qu'on doit appeler " l'attractivité à la française ! "

Les annonces du Premier ministre sur les **coupes budgétaires**, déjà 6 milliards pour cette année, ne peuvent être détachées de l'accroissement de 36 milliards des dépenses de la loi de programmation militaire. Les premières ébauches de décret d'annulation de crédits concernant la recherche commencent à circuler, mais ce sont surtout les directives du PDG du CNRS limitant très fortement l'embauche de CDD pour réaliser coûte que coûte des économies budgétaires qui nous inquiètent. Alors que le retour de l'inflation devrait imposer une augmentation des budgets, **c'est une véritable clochardisation de la recherche qui est en marche**. C'est pourquoi, ce 11 juin la plupart des organisations syndicales des EPST appellent les personnels à manifester devant le MESR, et nous saluons les personnels INRAE qui, à l'appel de la CGT-INRAE, se sont rassemblés devant ce Conseil d'administration pour dénoncer ce budget qui amène notre Institut droit dans le mur

Le **budget rectificatif** à l'ordre du jour de ce Conseil d'Administration traduit les ultimes arbitrages qui avaient eu lieu lors du vote de la loi de finances 2026. La CGT se félicite d'un retour de 11 millions d'euros dans le budget de l'Institut, mais elle doit constater que cette somme ne correspond pas à la totalité du coût des mesures imposées par l'État et non compensées. **Au final l'institut sera toujours obligé de mobiliser 18 millions provenant du fonds de roulement**. Et l'examen des comptes consolidés n'est pas pour nous rassurer, au vu des résultats déficitaires de la quasi-totalité des filiales de l'INRAE. **On nous propose aujourd'hui, lors de ce Conseil, la création d'une Fondation destinée à attirer des fonds des entreprises et des particuliers pour pallier la déficience de l'Etat. A votre bon cœur Messieurs Dames !** Mais les conséquences pour les personnels sont déjà visibles, comme lorsque certains agents décident de sauver leur projet de formation en prenant en charge sur leurs deniers personnels une partie des frais pour pallier la baisse des barèmes de subvention.

Parallèlement à cet appauvrissement, on assiste à une **dérive sécuritaire** dans la Recherche limitant les libertés académiques, et à une **dérégulation** de tout ce qui touche à la protection de l'environnement et de notre modèle agricole.

Ainsi, à l'occasion de l'examen de la loi de programmation militaire, le gouvernement a manifesté son intention d'accroître le nombre de Zones à Régime Restrictif (**ZRR**) présentes dans la Recherche. L'INRIA devrait ainsi passer intégralement en ZRR cette année. L'accès à une ZRR nécessite une autorisation préalable du Fonctionnaire Sécurité Défense sans que les critères soient connus, l'arbitraire est au pouvoir ! Et la liste des disciplines concernées s'est largement rallongée, incluant des secteurs des sciences sociales, comme la linguistique et la phonétique, fort éloignées des activités militaires.

La **loi d'urgence agricole**, adoptée en première lecture le 2 juin par l'Assemblée Nationale, va générer, entre autres, une régression sur les normes de bien-être animal d'élevage, un recul sur la protection des captages d'eau face aux pollutions par les phytosanitaires et par les nitrates, une baisse de la protection des zones humides, une dérégulation de la création de méga-bassines. Il serait temps que le "E" d'INRAE fasse sens pour nos ministères de tutelle et qu'ils prennent la mesure des enjeux environnementaux !

De même, le projet de règlement européen relatif aux nouvelles techniques génomiques (**NTG**), débattu en ce moment, va, sous couvert de "progrès scientifique", autoriser le brevetage du vivant et mettre ainsi en danger le modèle agricole français basé sur le COV. Il est encore temps pour chacun de peser dans le débat et il serait opportun que la direction générale de l'Institut affirme son opposition au brevetage du vivant aussi clairement qu'a pu le faire le Directeur Général d'Agri-Obtention quand il déclare : *"je suis contre les brevets sur les NGT car ils menacent notre activité. Nous avons l'expérience des OGM aux Etats-Unis où tous les acteurs de taille intermédiaire ont disparu"* (Reporterre le 04/06/2026).

Pour finir, la CGT-INRAE a pris connaissance de l'appel à candidater au **Haut Conseil pour la Science et la Technologie franco-israélien**, lancé par les ministères des Affaires Etrangères (MEAE) et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESRE), et relayé sur le site de la Direction des Affaires Internationales de l'INRAE.

Nous appelons nos collègues à refuser de candidater et demandons que cet appel à candidatures soit retiré du site de l'Institut, et que le MEAE et le MESRE rompent les relations avec le gouvernement actuel d'Israël.

Ensemble, soyons plus forts, rejoignez la CGT !



Bulletin d'adhésion à retourner
à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10,
78210 Saint-Cyr l'École
ou cgt@inrae.fr



Centre INRAE :

Qualité (M. ou Mme) : NOM :

Prénom : Date de naissance :/...../.....

Corps : Grade :

E-mail :